

# Bulletin communal

## ALTENHEIM

Juillet 2015 - N° 30



### Dans ce numéro :

Editorial :	2
Extraits des comptes rendus :	3
Les Grands Anniversaires 2015 :	8
Infos Utiles :	8-9
Balade thermographique :	9
Aides à l'Habitat :	10
Plan Local de l'Habitat :	11
Peinture à l'Eglise :	11
Opération Vergers Solidaires :	12
Cérémonie du 8 mai 2015 :	13
Location salle polyvalente pour funérailles :	14
Cahier de Doléances :	15
Informations communales :	15
Etat Civil :	16
Agenda :	16

Mairie d'Altenheim: 15 rue Principale - 67490 ALTENHEIM

☎ : 03 88 70 21 10

✉ : [mairie.altenheim@orange.fr](mailto:mairie.altenheim@orange.fr)



Chers habitants d'ALTENHEIM,

L'été s'est bien installé et les beaux jours également. Dans notre édition de juillet vous pourrez consulter toute l'actualité de la commune. Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne lecture.

Comme vous avez pu le constater, les panneaux de nom trop vétustes et anciens ont été remplacés au printemps. Les travaux ont été réalisés par l'équipe municipale et je tiens encore une fois à les féliciter pour l'effort fourni permettant à la commune de faire quelques économies.

Dans les pages de notre bulletin, vous verrez qu'une petite nouveauté a été installée à la mairie : un registre des doléances. N'hésitez pas à vous en servir, et à en faire bon usage.

Comme vous avez déjà pu le lire dans le dernier numéro de notre bulletin et l'apprendre par les médias, toutes les municipalités de France subissent une baisse des dotations de l'Etat (revenus que l'état verse aux communes). Pour Altenheim, cela représente une perte d'environ 11 000€ sur 5 ans. Ne souhaitant pas augmenter les impôts, nous avons pensé qu'il était possible de faire des économies sur la facture d'éclairage public. Nous allons effectuer cet été un test d'extinction complète de l'éclairage public nocturne entre 1h et 4h30 du matin. Effectivement ce test a déjà été réalisé dans bon nombre de communes françaises et permet tout de même une économie de 25 à 30% sur la facture annuelle d'électricité sans pour autant nuire au confort des habitants. Les retours d'études prouvent qu'il n'y a aucune augmentation constatée de la délinquance. Vous pouvez donc continuer à dormir sur vos deux oreilles.

Je vous rappelle également que l'opération vergers solidaires mise en place par la communauté de communes de la région de Saverne touche à sa fin. Vous pouvez en profiter une dernière fois cet automne et acquérir des arbres fruitiers hautes tiges à moitié prix puisqu'ils sont subventionnés à 50%. Les propriétaires intéressés par l'opération sont invités à se faire connaître auprès de la CCRS. Un dossier sera à constituer avant toute réalisation. Pour plus de renseignements, contactez la communauté de communes au 03 88 71 61 17.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous, une belle saison estivale et n'oubliez pas de vous hydrater en cas de fortes chaleurs. Des prospectus conseils ont été distribués chez les personnes les plus fragiles.

Le maire,  
Mickaël VOLLMAR

# Extraits des comptes rendus

## Séance du 26 février 2015

Le Conseil Municipal a approuvé les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente :

### Location pour un particulier d'Altenheim :

Location d'un week-end : 150 € + charges (Electricité + gaz à confirmer si besoin)

Location pour les obsèques ou une après-midi (uniquement le samedi) 50 € charges comprises.

Location pour les associations locales : gratuite + charges (Electricité + gaz à confirmer si besoin). Sur décision des conseillers il a été convenu de louer gratuitement une fois par an la salle communale aux différentes associations locales dans le cadre d'une fête privée.

### Personnes n'habitant pas à Altenheim :

Pas de location pour les personnes hors Altenheim.

Du fait de la présence d'une cantine scolaire, la salle polyvalente ne sera plus louée qu'aux habitants d'Altenheim aux tarifs indiqués plus haut.

Le Conseil Municipal a décidé de verser la somme de 100€ à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Lupstein, suite à une demande de subvention de leur part.

## Séance du 9 avril 2015 :

### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif communal de l'exercice 2014 puis sort de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. HEITZ Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'an 2014 de la Commune dressé par M. Mickaël VOLLMAR Maire, après s'être fait présenté le budget primitif communal. 1° lui donne acte de la présentation du compte administratif communal de l'an 2014 se résumant comme suit :

#### Section de fonctionnement.

Mandats émis:	122 688,25 €
Titres émis :	161 778,30 €
Excédent antérieur :	179 013,88 €
Excédent de clôture :	218 103,93 €

#### Section d'investissement.

Mandats émis :	107 670,81 €
Déficit antérieur :	12 279,13 €
Titres émis :	20 945,04 €
Affectation :	12 279,13 €
Déficit de clôture :	86 725,77 €

2° Vote et arrête les résultats définitifs. Monsieur le Maire rentre en séance.

## **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2014 puis sort de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. HEITZ Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif du Service de l'assainissement de l'an 2014 dressé par M. Mickaël VOLLMAR, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif du Service de l'assainissement.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif du service de l'Assainissement de l'an 2014 se résumant comme suit :

### **Section d'investissement.**

Dépenses d'investissement :	863,74 €
Recettes d'investissement :	1 440,56 €
Résultat antérieur :	6 994,98 €
Résultat de clôture :	7 571,80 €

### **Section d'exploitation.**

Dépenses d'exploitation :	18 485,72 €
Recettes d'exploitation :	5 641,18 €
Résultat antérieur :	23 363,23 €
Résultat de clôture :	20 518,69 €

2° Vote et arrête les résultats définitifs. Monsieur le Maire rentre en séance.

## **COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'an 2014 de la Commune dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et constaté que le compte de gestion de la commune de l'exercice 2014, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative est d'accord d'approuver celui-ci.

## **COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'an 2014 de l'assainissement dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et constaté que le compte de gestion de l'assainissement de l'exercice 2014, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative est d'accord d'approuver celui-ci.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël VOLLMAR, Maire, après avoir entendu le compte administratif communal de l'an 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 218 103,93 € affecte 131 378,16 € à l'excédent de fonctionnement reporté (c/002) et 86 725,77 € à l'apurement du déficit (c/1068).

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël VOLLMAR, maire, après avoir entendu le compte administratif du Service de l'assainissement de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 20 518,69 € affecte 20 518,69 € à l'excédent d'exploitation reporté (c/002).

#### **BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif communal de l'exercice 2015.

Le Conseil délibérant sur les propositions du Maire, vote le budget primitif se résumant comme suit :

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses :	255 977,16 €
Recettes :	124 599,00 €
Excédent reporté :	131 378,16 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses :	160 000,00 €
Déficit reporté :	86 725,77 €
Total des dépenses :	246 725,77 €
Recettes :	46 725,77 €
Affectation :	86 725,77 €
Total des recettes :	246 725,77 €

**Budget en équilibre.**

#### **DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015**

Pour la taxe d'habitation :	<b>11,96 %</b>
Pour la taxe foncière bâtie :	<b>14,00 %</b>
Pour la taxe foncière non bâtie :	<b>54,08 %</b>

#### **TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM**

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande que les tarifs applicables au columbarium soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs comme suit :  
30 ans : 500€, 20 ans : 400€, 15 ans : 300€.

### **TARIFICATION DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL**

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande à ce que les tarifs des concessions du cimetière communal soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la tarification suivante :

#### **Tombes pour adultes :**

1 place pendant 15 ans :	45 €
1 place pendant 30 ans :	55 €
2 places pendant 15 ans :	90 €
2 places pendant 30 ans :	110 €
4 places pendant 15 ans :	180 €
4 places pendant 30 ans :	220 €
6 places pendant 15 ans :	270 €
6 places pendant 30 ans :	330 €

#### **Tombes pour enfants :**

1 place pendant 15 ans :	30 €
1 place pendant 30 ans :	40 €

### **TARIFICATION DES TOMBES A URNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Vu la délibération N°043/2013 concernant la mise en place de tombes à urnes ;

Il appartient au Conseil Municipal d'Altenheim de délibérer annuellement sur les tarifs des tombes à urnes. Les tarifs suivant ont été validés :

Pour une durée de 30 ans le tarif est de 300 €  
Pour une durée de 20 ans le tarif est de 200 €  
Pour une durée de 15 ans le tarif est de 150 €.

### **SUITE DES DELIBERATIONS DU JOUR**

Le Conseil Municipal a approuvé le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance par le Maire.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité qu'en l'absence de biens à partager, d'emprunts ou de contrats en cours, il n'y a pas lieu de déterminer des modalités de répartition patrimoniale et financière entre le SIVOS du Sternenbergr et la commune de Knoersheim. Le SIVOS ne pourra demander aucune compensation financière à la commune de Knoersheim malgré l'ensemble des investissements effectués depuis son adhésion, de même, la commune de Knoersheim ne pourra demander aucune compensation financière au SIVOS.

Monsieur le Maire a exposé la demande de subvention de l'association « D'Altnerband », afin de régler une partie de la facture (1164€ ttc) de remplacement des rails du rideau de scène qui ne fonctionnait malheureusement plus et était devenu irréparable depuis

peu. Mr le Maire Mickaël VOLLMAR et le 2<sup>ème</sup> Adjoint Daniel KNOBLOCH sont sortis de séance. Le Conseil a décidé de verser la somme de 500 € à titre tout à fait exceptionnel pour la réparation du rideau de scène et conseille à l'association « D'Altnerband » de faire également une demande de subvention à la COMCOM. Mr le Maire Mickaël VOLLMAR et le 2<sup>ème</sup> Adjoint Daniel KNOBLOCH sont à nouveau rentrés en séance.

Le Conseil Municipal a été informé qu'une offre de mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage a été signée avec le Conseil Général d'un montant de 5505,50€ HT pour l'étude préalable, l'élaboration du programme de l'opération et de l'enveloppe prévisionnelle nécessaire au financement de l'aménagement et la rénovation de la rue de Wolschheim conformément aux exigences du Code des Marchés Publics et de la loi MOP (Maitrise d'Ouvrage Publique).

### **Séance du 26 mai 2015 :**

Le Conseil Municipal qui avait déjà décidé d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique a désigné Monsieur VOLLMAR Mickaël en qualité d'électeur titulaire et Monsieur GENTNER Sébastien en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre, Messieurs VOLLMAR Mickaël et GENTNER Sébastien sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la Communauté de Communes de la Région de Saverne. Il faudra mobiliser les moyens suivants afin de contribuer au PLH : proposer une action de sensibilisation en direction des propriétaires de logements vacants, communiquer auprès des habitants pour faire connaître le PLH et ses outils, relayer localement les actions de suivi-animation et tous les outils issus du dispositif d'actions du PLH.

Le Conseil Municipal, a émis un avis favorable au projet de révision du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et du PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) soumis à concertation publique par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à l'exception du projet de Calcoduc.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de communes est saisi d'une demande d'avis pour un projet de CALCODUC de la Société SOLVAY en Meurthe et Moselle. Cette société produit une grande quantité de chlorure de calcium sur son site de Freyming et le rejette dans la Moselle provoquant la pollution chronique de ce fleuve. Mise en demeure par les autorités européennes, cette société envisage la mise en place d'une canalisation : le « CALCODUC » pour rejeter une grande partie de ses effluents dans le RHIN qui, en raison de l'arrêt de l'activité des potasses d'Alsace, possède un potentiel administratif de rejets compatibles avec les effluents ci-dessus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de transmettre une motion d'opposition au projet de CALCODUC.

# Les Grands Anniversaires en 2015

Anniversaire avec passage du Maire et des Adjointes à partir de 75 ans (facultatif) :



Vénérande REINHART 31 mars 2015, 80 ans

## Infos utiles

**Permanences de la mairie :**  
le lundi de 17 heures à 19 heures  
le jeudi de 15 heures à 17 heures

Mairie : 03.88.70.21.10

Salle polyvalente : 03.88.70.24.22

Maire : 06.84.24.42.82

1<sup>er</sup> adjoint (Jean-Claude HEITZ) :  
06.83.36.80.24

2<sup>ème</sup> adjoint (Daniel KNOBLOCH) :  
06.86.88.18.30

3<sup>ème</sup> adjointe (Murielle WICKER) :  
06.82.87.22.25



# Balade thermographique

## AU PLEIN CŒUR DE L'HIVER !

Peu après le nouvel an, vous avez trouvé dans votre boîte aux lettres une petite invitation à une ballade thermographique au cœur de notre village... De quoi s'agissait-il exactement ?

Dans un 1<sup>er</sup> temps, Victor BOEHRER, conseiller info énergie du pays de Saverne plaine et plateau, en partenariat avec le Conseil Général, a invité la petite trentaine de personnes présentes, à une ballade d'une heure environ dans les rues de notre village. L'objectif était de montrer à l'aide d'une caméra infrarouge les déperditions de chaleur des habitations appartenant aux personnes présentes.

Après cette partie pratique, l'intervenant a présenté un exposé sur les défauts d'isolation de la plupart des bâtiments et sur les travaux à entreprendre pour y remédier.

Il a également évoqué les principales subventions qui peuvent être sollicitées dans le cadre de telles rénovations ainsi que les éco-gestes permettant de réaliser des économies.

Pour conclure la soirée, un agréable vin chaud a réuni les habitants pour un moment convivial fort sympathique ! Merci à tous !

Pour tout renseignement s'adresser à Victor BOEHRER ; [info.energie@paysdesaverne.org](mailto:info.energie@paysdesaverne.org) ou au 09 72 28 95 73.



Rédacteur : Murielle Wicker

### Infos utiles

Abbé Tim : 03.88.91.41.48

Dépannage électricité : 03.88.18.74.00

Gendarmerie : 17

Service des eaux : 03.88.91.21.68

Samu : 15

Transport à la demande (Comette) :  
03.88.71.78.82

Pompier : 18

La Ruche : 03.88.70.28.77

Centre antipoison : 03.88.37.37.37

## Des aides à l'habitat

**Valorisation du patrimoine, amélioration du confort des logements ou réduction de la facture de chauffage ! Ne passez pas à côté, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes peuvent peut-être vous aider.**

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur et vous souhaitez améliorer le confort énergétique de votre logement de plus de 15 ans ? Rénov'Habitat 67 peut vous apporter des réponses concrètes et vous offrir l'opportunité de réaliser votre projet !

Le Programme d'Intérêt Général Rénov'Habitat 67 a pour objectif **d'accompagner financièrement et techniquement** les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation de leur logement. Les travaux concernés sont plus particulièrement les travaux qui permettent de baisser considérablement la facture de chauffage, surtout si le logement est un bâtiment mal isolé construit avant 1975. D'autres travaux sont également financés par le PIG Rénov'Habitat.

**Des bureaux d'études sont missionnés par le Conseil Départemental** pour assister les propriétaires dans toutes les phases de leur projet, du choix des travaux à effectuer au dépôt de la demande de subvention, en passant par l'élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides existantes.

La **CCRS abonde certaines aides** pour vous permettre de bénéficier de subventions majorées, elle contribue également au versement d'avances pour les propriétaires modestes.

Le bureau d'études **URBAM Conseil** est présent sur votre territoire les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 10 h 30 à 12 h, à la maison du Conseil Général, 1 Route de Maennolsheim. Vous pouvez Contacter Urbam Conseil par téléphone au 03 29 64 45 16 ou par Mail : [piq67@urbam.fr](mailto:piq67@urbam.fr)

### Un conseil architectural gratuit pour les immeubles anciens

**Attention** : les aides pour la préservation du patrimoine bâti traditionnel (immeubles construits avant 1900) sont toujours en vigueur. Pour la part de subvention relevant de la CCRS il n'y a pas de conditions de ressources pour les propriétaires, les granges et annexes sont également aidées.

Un conseil gratuit pour vous guider dans une opération de restauration respectueuse du patrimoine vous est proposé par Mme Anne RIWER, Architecte Conseil. Pour toute prise de contact, avant les travaux : 03 88 03 29 10 ou [a.riwer@parc-vosges-nord.fr](mailto:a.riwer@parc-vosges-nord.fr)

Rédacteur : CCRS

# Plan Local de l'Habitat

## Quelques explications sur le P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) réalisé par la COMCOM de Saverne

Dans sa 3<sup>ème</sup> édition, le P.L.H. est l'outil de définition de la politique locale de l'habitat au niveau intercommunal. Il a pour but de redynamiser le parc immobilier de la région :

- En accompagnant le vieillissement de la population en proposant des solutions adaptées,
- En développant l'offre en logement social, notamment pour les jeunes ménages afin d'encourager leur maintien sur le territoire,
- En poursuivant les efforts de diversification au profit des logements de petite taille et de taille intermédiaire,
- En favorisant le développement de l'offre locative et de l'offre sociale au sein des petites communes de l'aire urbaine,
- En redynamisant les centres villageois en favorisant la remise sur le marché des logements vacants par les dispositifs de réhabilitation.

En ce qui concerne notre petite commune, des aides financières pour les particuliers peuvent être octroyées à des propriétaires de logements vacants ou anciens (datant d'avant 1900) qui souhaiteraient le réhabiliter ou tout simplement le rénover dans le but de le louer ou de l'habiter eux-mêmes. Pour aider les primo-accédants, le PLH prévoit la possibilité de profiter de prêts à taux Zéro pour la construction neuve, voire pour l'amélioration du parc privé existant, sous certaines conditions.

## Peinture de l'Eglise



Avant l'arrivée des beaux jours, le conseil de fabrique d'Altenheim a eu la bonne idée de mettre à profit cette période creuse pour réaliser des travaux de peinture à l'église. Sous la houlette de l'infatigable et dévoué Bernard VOLLMAR, président du conseil de fabrique, une petite équipe de bénévoles s'est rapidement constituée et mise au travail. Tandis que les uns maniaient pinceaux et rouleaux à peinture, les autres s'activaient avec leurs éponges et leurs brosses

La dernière rénovation intérieure de l'édifice avait été exécutée en 1993. Les fidèles qui poussent la porte de l'église Saint-Lambert découvrent aujourd'hui un sanctuaire encore plus beau et plus lumineux qu'auparavant (à noter que l'église d'Altenheim est accessible chaque jour). La commune remercie chaleureusement celles et ceux qui ont apporté leur

aide pour que puisse aboutir ce chantier.

# Opération Vergers Solidaires

## Des aides pour les propriétaires de vergers

L'opération Vergers Solidaires d'Alsace, engagée l'année dernière sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne se poursuit, pour une 2<sup>ème</sup> « campagne de sensibilisation et d'actions ».

Il s'agit en effet d'inciter les propriétaires, moyennant des aides importantes, à planter des arbres fruitiers hautes - tiges, à entretenir les vergers existants et à planter des haies pour favoriser la bio - diversité.

L'objectif est de sauvegarder les vergers hautes tiges qui font encore partie de notre patrimoine paysager, d'inciter les habitants à valoriser les fruits, mais aussi de proposer du travail à des salariés en insertion. En effet, les travaux de taille des arbres sont confiés à une entreprise d'insertion, Entraide Emploi, et les salariés n'interviennent dans les vergers qu'après avoir suivi une formation en arboriculture. Des moniteurs arboricoles accompagnent ensuite les équipes sur le terrain pour superviser le travail et parfaire les apprentissages. Les associations d'arboriculteurs du secteur participent par ailleurs à l'animation de l'opération en conseillant les particuliers et en regroupant les commandes d'arbres auprès de pépiniéristes certifiés.

## Les actions « Vergers Solidaires » se déclinent principalement en trois axes :

- Restauration et entretien des vergers hautes - tiges avec le concours d'une entreprise d'insertion, subvention de 80 % du coût des travaux
- Plantation d'arbres hautes - tiges, subvention de 50 % sur l'achat des fruitiers
- Plantation de haies refuge pour la faune, 70 % de subvention sur l'achat des plants

L'opération arrive en dernière année et il reste des financements disponibles pour la prochaine campagne d'intervention en automne et en hiver prochain. La CCRS vous invite à saisir cette opportunité, tout en vous accompagnant dans vos projets.

Les propriétaires intéressés par l'opération sont invités à se faire connaître auprès de la CCRS.

Un dossier sera à constituer avant toute réalisation. Pour plus de renseignements, contactez la communauté de communes de la Région de Saverne au 03 88 71 61 17 ou par courriel à [faveline@cc-saverne.fr](mailto:faveline@cc-saverne.fr)

Rédacteur : CCRS

# Cérémonie du 8 mai 2015

## Un Maire et deux Adjointes Honoraires à Altenheim



Le 8 mai dernier était jour de grande fête pour la commune d'Altenheim.

La cérémonie commémorative de la Victoire mettant à l'honneur tous nos anciens combattants a été rehaussée cette année par la présence des jeunes sapeurs-pompiers de l'U.T. 29 de Lupstein, ainsi que du Capitaine de Gendarmerie de Saverne et une collaboratrice.

Nous remercions l'Abbé Dietenbeck, curé de notre paroisse,

d'avoir accepté de célébrer la messe en l'église St Lambert, en faveur de la paix dans le monde. Et félicitons la chorale paroissiale pour son bel accompagnement vocal.

La nouvelle municipalité a organisé, à cette occasion, la remise officielle, au nom du préfet du Bas Rhin, M. Stéphane BOUILLON, du titre de Maire Honoraire à Jean-Claude HOLLNER pour ses 25 années de Maire et 31 années de service au conseil municipal, et du titre d'Adjoint Honoraire à Charles VOLGRINGER pour ses 25 années de conseillers dont 13 en tant qu'adjoint.

Honorés par la présence de notre Député, M. Patrick HETZEL ; de Mme Huguette ZELLER représentant M. Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional ; de M. Thierry CARBIENER, Conseiller Départemental et de beaucoup de collaborateurs ayant travaillé avec Jean-Claude et Charles durant leurs nombreux mandats ; M. le Maire Mickaël VOLLMAR et Mme l'adjointe Murielle WICKER ont essayé de retracer les grandes lignes du travail effectué durant toutes ces années en soulignant l'investissement personnel qui y a été déployé. Nos invités les ont également félicités personnellement pour leur dévouement au service de la commune ainsi que pour leurs qualités humaines.

Nous les remercions encore de cet engagement dans la vie publique et sommes heureux de compter aujourd'hui à Altenheim, 1 Maire Honoraire et 2 Adjointes Honoraires : Jean-Claude, Charles et Joseph LIEHNARD, ce dernier ayant déjà été nommé Adjoint Honoraire en avril 2010.



Rédacteur : Murielle WICKER

# Location salle polyvalente pour funérailles

## DIFFICULTEES A UTILISER LA SALLE POLYVALENTE APRES LA CEREMONIE DES FUNERAILLES

Suite à la réforme des rythmes scolaires imposée par le gouvernement, le nombre d'enfants pris en charge par le périscolaire « la Ruche » a augmenté d'environ 40% le soir après l'école.

Considérant la gestion de la salle polyvalente par la COMCOM durant les temps ALSH (Accueil et Loisir Sans Hébergement) entre 7h30 et 18h30, il n'est plus possible de la mettre à disposition des familles pour le verre de l'amitié et du souvenir après la cérémonie des funérailles, les jours ouvrés.

Par solidarité, quelques communes avoisinantes ont proposé d'accepter la location de leur salle en semaine aux habitants d'Altenheim aux conditions suivantes :

<u>Commune</u>	<u>Capacité</u>	<u>Tarif</u>	<u>Contact</u>
WOLSCHHEIM	250 Personnes	50€ + charges	Mr SCHAULI 0647743365
SAESSOLSHEIM	Petite salle : 80 pers. Grande salle : 300 pers.	80€ + charges	Mairie 03.88.70.57.19 09 79 55 38 70
FURCHHAUSEN	200 Personnes	150€ + charges	Mairie 03 88 70 20 60

Si des familles souhaitent tout de même utiliser la salle d'Altenheim, ce ne serait possible que le samedi ou les jours de fermeture de « la ruche » sous réserve de la disponibilité de M. le curé.

---

# Cahier de Doléances

## Un cahier de doléances à votre disposition en Mairie

Afin de permettre à chacun d'exprimer son approbation, son mécontentement ou tout simplement signaler un problème, faire une demande, formuler une idée en rapport avec la commune, nous mettons à votre disposition à compter du 1er juillet, un **cahier de doléances** en Mairie.

Chaque habitant d'Altenheim peut venir y déposer sa requête en précisant son nom et la date.

Les situations seront toutes lues et analysées, présentées au conseil des adjoints en réunion de bureau, et au conseil municipal si nécessaire.

Une réponse sera envoyée à chaque demandeur.

Merci de votre collaboration à ce projet de fonctionnement qui doit permettre à chacun d'être entendu. Beaucoup de problèmes devraient ainsi être traités et résolus sereinement.

---

## Informations communales

### Pour que les infos passent à Altenheim !

Le bulletin communal, l'affichage public en mairie et le courrier sont actuellement nos moyens principaux pour vous communiquer les informations.

Ce n'est pas toujours pratique lorsqu'il s'agit de donner une info urgente ou à grande échelle.

Avec les moyens de communication modernes, aujourd'hui, il nous semble judicieux de pouvoir utiliser le réseau internet pour vous tenir au courant des choses nécessaires voire juste intéressantes.

Pas d'inquiétude, nous ne saturerons pas votre boîte mail ! Mais un arrêté, une information ou une agréable invitation peuvent parfois être les bienvenus.

Si vous êtes intéressés par ce moyen de communication avec votre municipalité, merci d'envoyer un simple mail à [mairie.altenheim@orange.fr](mailto:mairie.altenheim@orange.fr), nous enregistrerons alors cette adresse dans notre liste de destinataires. Si vous souhaitez rajouter votre numéro de téléphone portable, il sera aussi le bienvenu. Personne ne sera importuné, seules les personnes ayant donné leur consentement seront contactées. Nous comptons également utiliser les adresses que nous possédons déjà, si quelqu'un y voit une objection, merci de nous le signaler. Après, nous comptons tout de même sur le « bouche-à-oreille » pour qu'un maximum de concitoyens soit informé.

Les courriers importants seront bien sûr toujours portés par la main de notre facteur communal, ainsi qu'aux personnes non inscrites. No Stress !

## Les Grands Anniversaires 2015-2016

MENGUS Antoine	01 septembre 1935	80 ans
MARTIN-NETH Marie-Thérèse	20 octobre 1940	75 ans
BOKAN Marie	19 janvier 1926	90 ans
WURTZ Augustine	21 janvier 1931	85 ans

### Notre doyenne :

Mme Marie-Thérèse MARXER : 91 ans

### Notre doyen :

M. Antoine GENTNER : 92 ans

### Naissances

**1 février 2015 :** Eloïse Geneviève Gabrielle VOLGRINGER, fille de Bénédicte VOLGRINGER et Frédéric VOLGRINGER

### Décès

**23 mai 2015 :** Eugène HINDENNACH

**23 juin 2015 :** Marie-Thérèse VOLLMAR

## Agenda des manifestations

**19 décembre 2015 :** Fête de Noël des enfants

**10 janvier 2016 :** Fête des aînés

*N.B. : Les associations qui souhaitent faire paraître une date de manifestation, peuvent le faire savoir à la mairie avant le 15 décembre, afin de l'intégrer dans le prochain bulletin communal.*